

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2020

Étaient présents :

MM. J.P. BREUZET, J.M. CORDERO, J.H. DAMESTOY, J.C. DUPEY, M. JICQUEL, M. MOURIES, M. WAGENLEITER.

Étaient absents/excusés : L. FELGUERA procuration à J.C DUPEY ; P. INDA ; Y. SIBÉ.

Secrétaire de séance : M. MOURIES.

Nombre de votants : 8

OUVERTURE DE LA SEANCE à 9h30.

Lecture du PV du 04/02/2020.

Le PV est soumis au vote.

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT : compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée au maire :

Pas de décision prise depuis la dernière réunion du conseil municipal

2.2020° Avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG40

Le Maire,

- INDIQUE que la surveillance médicale des agents est assurée depuis janvier 2019 par le service de Médecine Préventive du CDG40.
- INFORME que le coût est de **77,20 €** toutes charges comprises par agent au titre de l'année 2020 et que le renouvellement est automatique par tacite reconduction. La résiliation est possible avant le 30 septembre de chaque année.
- INDIQUE que la seule modification comparée à la dernière convention est l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine Préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à compter du 01/01/2020 telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

3.2020 Achat toilettes publiques automatiques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'ils avaient délibéré sur le projet de toilettes publiques automatiques le 16 octobre 2019.

Il rappelle également que, compte tenu du prix d'acquisition, par la délibération 2019/48 du 13 décembre 2019, le conseil municipal a retiré la délibération pour vice de procédure.

À compter de 2020, le nouveau seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés publics passe de 25 000 € HT à 40 000 € HT (décret n° 2019-1344 modifiant certaines dispositions du Code de la commande publique).

Il convient aujourd'hui d'étudier les 3 propositions reçues par la commune concernant le projet :

Caractéristiques	MPS	SAGELEC	TOILITECH
Modèle	L 580 ESSENTIELLE	BETON	MODERNE
Dimensions L x l x h en m	2,70 x 2,17 x 2,52	2,90 x 2,30 x 2,60	3,21 x 1,72 x 2,46
Matériaux extérieurs	Béton	Béton armé lisse	Béton et HPL
Matériaux intérieurs	Plastique	Carrelage	Inox
Cuvette	Inox	Céramique et polyester armé	Inox
Fonctionnement lave mains	Automatique sauf savon	Automatique	Automatique
Garantie	2 ans	2 ans	2 ans
SAV	Gratuit « on line »	Gratuit « on line »	Gratuit « on line »
Coût HT	31 577,15 €	29 000,00 €	29 227,00 €
Coût TTC	37 892,58 €	34 800,00 €	35 072,40 €

Les coûts résiduels de raccordement sont budgétisés pour :

Raccordements	Coût HT	Coût TTC
Eau SYDEC	1 424,50 €	1 709,40 €
Assainissement SYDEC	1 485,00 €	1 782,00 €
Électricité ANTANA	500,00 €	600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE PAR**

2 ABSTENTIONS : DUPEY, FELGUERA.

6 POUR : BREUZET, CORDERO, DAMESTOY, JICQUEL, MOURIES, WAGENLEÏTER.

- de retenir la proposition de l'entreprise **TOILITECH** pour son ensemble de meilleure qualité et des travaux d'entretien moindre,
- d'accepter les coûts résiduels,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

4.2020 Travaux de réfection de la voirie du lotissement « la Vaucelle »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'ils ont délibéré pour déclarer sans suite le marché « 2020/1 voirie La Vaucelle » pour motif d'intérêt général, le 4 février 2020.

Après avoir réévalué les besoins de la commune,

Vu les devis des entreprises LAFITTE TP du 03/02/2020 et ROY TP du 05/02/2020

ENTREPRISE	TARIF EN € HT	TARIF EN € TTC
LAFITTE TP	20 295,50	24 354,60
ROY TP	27 000,00	32 400,00

Considérant que la proposition de ROY TP est mieux adaptée en termes de qualité, car le concassage est plus régulier que le rabotage et permettra une meilleure tenue dans le temps,

Considérant qu'à compter de 2020, le nouveau seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés publics passe de 25 000 € HT à 40 000 € HT (décret n° 2019-1344 modifiant certaines dispositions du Code de la commande publique),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de retenir la proposition de l'entreprise ROY TP,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

5.2020 Demande de subvention du fonds de concours à la Communauté de Communes Côte Landes Nature

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des travaux qui pourraient bénéficier de la subvention du Fonds de concours.

Il explique que cette subvention ne peut dépasser 50 % du montant HT.

PROJETS				SUBVENTIONS	
TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FONDS DE CONCOURS	FEC
Réfection voirie « la Vaucelle »	ROY TP	27 000,00 €	32 400,00 €	13 500,00 €	2 882,19 €
Achat Toilettes publics automatiques	TOILITECH	29 227,00 €	35 072,40 €	14 600,00 €	0,00 €
TOTAL		56 227,00 €	67 472,40 €	28 100,00 €	2 882,19 €

Il propose ensuite le plan de financement suivant :

FC TVA (16,404% du TTC)	11 068,17 €
Subvention Fonds de concours (50% du HT)	28 100,00 €
Subvention Fonds d'Équipement des Communes	2 882,19 €
Fonds propres	<u>25 422,04 €</u>
TOTAL	67 472,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE PAR**

2 ABSTENTIONS : DUPEY, FELGUERA.

6 POUR : BREUZET, CORDERO, DAMESTOY, JICQUEL, MOURIES, WAGENLEÏTER.

- D'arrêter le plan de financement proposé,
- D'autoriser le Maire à demander des subventions,
- D'abroger la délibération 2019/36 concernant l'ancienne demande,
- D'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Divers.

La réunion de la commission de contrôle des listes électorales aura lieu le 21/02/2020 à 9h30 à la mairie. C'est une réunion publique.

FERMETURE DE LA SEANCE à 10h00.